

Département de la Moselle
Arrondissement de Boulay
Communauté de Communes de la Houve et du Pays
Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 28 novembre 2025

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents : M. Philippe SCHUTZ, M. Denis BUTTERBACH, M. Jean-Claude BRETNACHER, M. Franck ROGOVITZ, M. Thierry UJMA, Mme Roselyne DA SOLLER, Mme Christine THIEL, Mme Ginette MAGRAS, M. Patrick PIERRE

Membres en fonction : 10

Membres présents : 10

Dont représentés : 0

Membres absents : 0

POINT N° 1 : Départ en retraite – Bruno GUILLER – Chèques CADHOC

Monsieur le Président rappelle que Monsieur GUILLER Bruno, maître-nageur à la piscine de Boulay, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01.09.2025.

Conformément aux usages et à la politique sociale de la CCHPB, il est proposé d'attribuer des chèques CADHOC pour un montant total de 320,00 € à Monsieur Bruno GUILLER, pour son départ à la retraite, en reconnaissance des services rendus.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'arrêter le montant de 320,00 € sous forme de chèques CADHOC,
- 2) de remettre à Monsieur Bruno GUILLER des chèques CADHOC pour un montant total de 320,00 €,
- 3) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 2 : Acquisition d'un logiciel de restauration collective

Monsieur le Président indique qu'il s'avère nécessaire d'améliorer la gestion du restaurant scolaire intercommunal, au vu du volume de repas préparés quotidiennement. De ce fait, l'acquisition d'un logiciel de restauration est envisagée.

Un logiciel dédié permettra notamment :

- une meilleure gestion des stocks, des contrats, approvisionnements, des menus, des dates de péremption,
- le pointage automatique des enfants bénéficiant des repas du restaurant scolaire intercommunal,
- la création et la standardisation des fiches recettes,
- l'optimisation du suivi administratif et financier.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 4) de lancer la procédure d'attribution du marché d'acquisition du logiciel de restauration (installation, formation, maintenance) selon la procédure adaptée,
- 5) de prévoir l'inscription de cette dépense au budget de l'année 2026,
- 6) d'autoriser le Président à lancer la procédure, à solliciter la subvention FranceAgriMer, à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 3 : Demandes d'aide au développement économique

Monsieur le Président indique que plusieurs entreprises ont déposé une demande auprès de la CCHPB au titre du développement économique. Il s'agit des entreprises LES JEANNETTES, TERRASSE BIEN, GRAND EST NATUROPATHIE et MERELLI GABRIEL.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de verser à la société LES JEANNETTES la somme de 4.000,00 € au titre du développement économique,
- 2) de verser à la société TERRASSE BIEN la somme de 4.000,00 € au titre du développement économique et 1.000,00 € au titre de l'aide à l'emploi,
- 3) de verser à la société GRAND EST NATUROPATHIE la somme de 182,04 € au titre du développement économique,
- 4) de verser à la société MERELLI GABRIEL la somme de 1.087,98 € au titre du développement économique,
- 5) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 4 : Avenant de prolongation du marché BECKER jusqu'au 01.11.2026

Monsieur le Président indique que la prolongation du marché BECKER est rendue nécessaire en raison de branchements qui n'ont pas été terminés. Le montant du marché n'est toutefois pas modifié.

Il est proposé d'approuver un avenant du marché BECKER pour une durée allant jusqu'au 01.11.2026.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de conclure un avenant jusqu'au 01.11.2026 pour le marché BECKER sans modification du montant,
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 5 : Acceptation de l'indemnisation de sinistre d'Allianz

Monsieur le Président fait part de la réception d'un chèque émis par l'assurance ALLIANZ d'un montant de 1.102,78 € correspondant à un sinistre intervenu en septembre 2025 (véhicule Renault Trafic attribué à SOLIBUS).

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'accepter le règlement par chèque de 1.102,78 € au titre de l'indemnisation du sinistre,
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 6 : Avancement du grade de Cédric LOUIS et création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Monsieur le Président propose l'avancement du grade pour Monsieur Cédric LOUIS en tant qu'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

Monsieur Laurent DANNER sera titularisé fin janvier 2026 dans le corps des attachés. Monsieur le Président propose de créer l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 1^{er} février 2026 et d'inscrire cet emploi dans le tableau des effectifs de la CCHPB.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'adopter les propositions du Président et de modifier le tableau des effectifs,
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 7 : Proposition de Vinted pour installer une consigne extérieure Vinted Go sur un parking de covoiturage

Monsieur le Président indique que la société Vinted, spécialisée dans les articles de seconde main, propose à la CCHPB d'accueillir une consigne extérieure Vinted Go sur le parking de covoiturage de la commune de Varize. Ce service permettra aux clients de Vinted d'expédier et de réceptionner des colis.

La CCHPB sera rétribuée par le versement d'un loyer mensuel de 65,00 €, soit 780,00 € par an.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'autoriser l'implantation d'une consigne Vinted Go sur le parking de covoiturage de la commune de Varize,
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes.

POINT N° 8 : Convention de fixation des indemnités d'éviction - Vente Zone Industrielle (GAEC Richet)

Monsieur le Président informe le Bureau Communautaire qu'une convention doit être établie entre la CCHPB et Monsieur Yves RICHET, agriculteur exploitant, pour le versement, au bénéfice de Monsieur Yves RICHET, d'indemnités d'éviction à la suite de la vente de 2 terrains avec des superficies respectives de 22,65 ares et 21,44 ares situés sur la Zone Industrielle de Boulay.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'établir une convention pour les indemnités d'exploitation (3 ans) et les indemnités de fumure et d'arrière-fumure qui s'élèvent au total à 1.163,97 €,
- 2) d'autoriser le Président à signer cette convention.

POINT N° 9 : Mise à disposition de personnel entre la CCHPB et la commune de Falck

Monsieur le Président informe le Bureau Communautaire qu'une convention doit être établie avec la commune de Falck pour la mise à disposition de personnel entre la CCHPB et la commune de Falck.

La commune de Falck a formulé une demande pour qu'une partie des Services Finances et Ressources Humaines soit mise à disposition, selon un planning défini, afin d'assister et de conseiller la commune de Falck dans la prise en mains de la commune suite au rapport communiqué par la Chambre Régionale des Comptes.

Les agents concernés par cette mise à disposition sont :

- Monsieur Cédric LOUIS, Responsable des Finances et des Marchés Publics,
- Madame Sandra LIEBGOTT, Responsable Ressources Humaines.

La commune de Falck assumera les charges de fonctionnement engendrées par cette mise à disposition durant un an à compter du 1^{er} décembre 2025.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'établir une convention avec la commune de Falck pour la mise à disposition de personnel entre la CCHPB et la commune de Falck.,
 - 2) d'autoriser le Président à signer cette convention.
-

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,